



Terre d'Adeles – Ferme de Jérôme Subervie CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP œufs octobre 2022 à décembre 2023

La ferme de Jérôme Subervie est située sur la commune de Saucats, au lieu dit Peyon, à 25 km de Pessac. Jérôme y produit des œufs avec 600 poules sur 1ha de prairie et de bois. La ferme est entièrement en agriculture biologique depuis sa création en 2012. Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'Adeles, l'association Terre d'Adeles et Jérôme Subervie s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander tous les 15 jours une ou plusieurs boîtes de six œufs selon son choix, à préciser sur le contrat signé lors de l'inscription (*une boîte : 2,80 €*).
- 2) Signer à la commande 1 ou 4 chèques à l'ordre de Jérôme Subervie. Déposés à l'association Terre d'Adeles, ces chèques seront remis au producteur au début de chaque période.
- 3) Venir chercher les œufs commandés personnellement ou les faire prendre par une autre personne au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

21/10/2022	04/11	18/11	02/12	16/12	30/12/2022
13/01/2023	27/01	10/02	24/02	10/03	24/03/2023
07/04/2023	21/04	05/05	19/05	02/06	16/06/2023
30/06/2023	28/07		25/08	08/09	22/09/2023
06/10/2023	20/10	03/11	17/11	01/12	15/12/2023

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordonnatrices bénévoles de Terre d'Adeles.
- 5) Aider si nécessaire à la distribution ou à la signature des contrats selon la demande.

L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons. Coordinatrices AMAP œufs :
Chantal Ribière et *Maryse Cruchade* courriel : chantal.ribiere@terredadeles.org maryse.cruchade@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de Jérôme Subervie après accord du CA de Terre d'Adeles.
- 5) Promouvoir les productions de Jérôme Subervie et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

Le producteur s'engage à :

- 1) Préparer chaque mois les boîtes d'œufs biologiques.
- 2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Reconnaître le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretenir de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et Jérôme Subervie s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'Adeles. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et la ferme de Jérôme Subervie s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint
Fait à Peyon, le 22 août 2022

Le producteur :
Jérôme Subervie

Pour Terre d'Adeles :
Chantal Ribière, Maryse Cruchade

Le Consomm'acteur :
NOM Prénom